Environnement et Changement climatique Canada | Environment and Climate Change Canada

Plan d'audit bisannuel axé sur les risques, de l'exercice 2018 à 2019 à l'exercice 2019 à 2020

Direction générale de l'audit et de l'évaluation

Avril 2018

Canada

N° de cat. : En4-341/2018F-PDF
ISBN : 978-0-660-27563-5

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
7e étage, édifice Fontaine
200, boulevard Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 819-997-2800
Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2018

Also available in English

Plan d'audit bisannuel axé sur les risques

2018-2019 et 2019-2020

Approbations

Recommandé par :

Paule-Anny Pierre
Dirigeante principale de l'audit et chef de l'évaluation

JUN 18 2018
Date

Approuvé par :

Stephen Lucas
Sous-ministre

2018/06/18
Date

Table des matières

Sommaire i

1. Introduction 1
2. Rôle de l'audit interne 1
3. Contexte de planification 2
4. Élaborer le plan d'audit fondé sur les risques 3
5. Projets d'audit interne d'ECCC pour les exercices 2018 à 2019 et 2019 à 2020 8
6. Autres activités connexes 9
7. Ressources et capacité 9

Annexe A : description des audits planifiés à ECCC 12

Annexe B : estimation des besoins en ressources pour l'AF 2018 à 2019 25

Liste des tableaux

Tableau 1 : projets d'audit externe planifié pour les exercices 2018 à 2019 et 2019 à 2020 5

Tableau 2 : niveau de priorité d'audit 7

Tableau 3 : vue d'ensemble des projets d'audit interne d'ECCC en fonction de l'année financière du dépôt 8

Tableau 4 : budget planifié de la Direction générale de l'audit et de l'évaluation pour l'exercice 2018 à 2019 10

Tableau 5 : budget planifié des activités liées à l'audit pour l'exercice 2018 à 2019 11

Liste des acronymes et des abréviations

Acronyme ou abréviation	Nom complet
AF	Année financière
AAP	Architecture d'alignement des programmes
BCG	Bureau du contrôleur général
BVG	Bureau du vérificateur général du Canada
CRG	Cadre de responsabilisation de gestion
CRM	Cadre des résultats ministériels
CPC	Cadre pancanadien
CMA	Comité ministériel d'audit
CRÉMR	Comité des résultats, de l'évaluation et de la mesure du rendement
CFP	Commission de la fonction publique
CT	Conseil du Trésor
DGAÉ	Direction générale de l'audit et de l'évaluation
DPA et CE	Dirigeante principale de l'audit et chef de l'évaluation
ETP	Équivalent temps plein
GI	Gestion de l'information
IIA	Institut des auditeurs internes
JP	Jours-personnes
PAAR	Plan d'audit axé sur les risques
PPO	Plan de protection des océans
PRM	Profil de risque du Ministère
S et C	Subventions et contributions
TI	Technologie de l'information
UV	Univers d'audit

Sommaire

La Direction générale de l'audit et de l'évaluation (DGAÉ) d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a préparé un plan d'audit axé sur les risques (PAAR) qui comprend les audits internes prévus pour un cycle bisannuel allant de 2018 à 2020.

Le PAAR a été développé conformément aux exigences de la Politique sur l'audit interne du Conseil du Trésor du Canada (CT) et de ses directives et lignes directrices connexes, ainsi qu'avec l'orientation des Normes internationales pour l'exercice professionnel de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes (IIA).

Processus du PAAR et choix des projets

Chaque année, la dirigeante principale de l'audit d'ECCC doit préparer un PAAR. Ce plan établit les priorités de l'activité d'audit interne en tenant compte des buts et des priorités de l'organisation. Au moment de préparer le plan actuel, la DGAÉ a consulté le Comité ministériel de l'audit d'ECCC et la haute direction d'ECCC. La direction a tenu compte des commentaires et suggestions recueillis pour définir les priorités de l'activité d'audit interne pour la période allant de l'AF2018-2019 à l'AF2019-2020.

On a d'abord défini l'univers d'audit comme point de départ du processus de planification axé sur les risques. Toutefois, la planification du PAAR a eu lieu au cours de la transition à laquelle tous les ministères du gouvernement fédéral ont été soumis pour passer d'une structure axée sur l'architecture d'alignement des programmes (AAP) à un cadre des résultats ministériels (CRM), pour satisfaire aux exigences de la Politique sur les résultats (2016) du CT. Comme mesure provisoire, la DGAÉ a choisi une approche simplifiée en utilisant l'univers d'audit de l'année précédente et en mettant l'accent sur les secteurs de risques définis par la haute direction. Pour les PAAR subséquents, la DGAÉ structurera l'univers d'audit en fonction du nouveau CRM et des registres des risques du programme pour la période allant de 2018 à 2019.

En utilisant les descriptions de l'univers d'audit précédent correspondant à la structure des directions générales d'ECCC, la DGAÉ a actualisé ses connaissances de l'univers d'audit pour de nouveaux programmes, de nouvelles priorités et de nouvelles initiatives. Elle a également utilisé les éléments suivants pour évaluer l'intégrité de l'univers d'audit :

- Les priorités définies dans le Plan ministériel et la lettre de mandat de la ministre d'ECCC;
- La législation ministérielle pertinente;
- Le profil des risques ministériels et les registres des risques.
- La dernière évaluation du cadre de responsabilisation de gestion (CRG);
- Les priorités du gouvernement du Canada;
- Les résultats d'audits antérieurs (internes et externes);
- Les résultats d'évaluations antérieures.

Le processus d'audit interne tient compte des risques afin de définir ou d'aider à définir la portée des projets prévus. Les risques sont évalués en fonction de la probabilité qu'ils se concrétisent et de leur impact, le cas échéant. Les programmes, activités de gestion, processus, politiques et fonctions de contrôle, de même que des initiatives ministérielles et gouvernementales, font l'objet d'un exercice d'évaluation et de priorisation des risques, et ce, afin de déterminer les projets d'audit correspondant à l'ordre des priorités. Les justifications et les résultats ont été examinés avec le concours de la haute direction et du CMA, et ont été présentés au sous-ministre aux fins d'approbation.

Les responsables des fonctions d'audit et d'évaluation ont mené des consultations conjointes auprès de la haute direction et du personnel pour s'assurer que le processus de planification pour les deux fonctions était efficace et coordonné. Par conséquent, la mise à jour du PAAR de cette année comprend un projet potentiel conjoint d'audit et d'évaluation. Les efforts en collaboration sur ce projet iront de la conduite conjointe d'entrevues, en passant par la collecte et le partage de renseignements, jusqu'à l'exécution d'engagements hybrides d'audit et d'évaluation.

On a prévoit l'exécution de neuf des projets d'audit interne prioritaires et d'un examen au cours des deux prochaines années. De plus, trois projets sont reportés de l'exercice 2017 à 2018, pour présentation en 2018 à 2019. Le PAAR sera examiné par le CMA au cours de l'exercice et modifié au besoin.

Prestataires externes de services d'assurance

Le Ministère fait également l'objet d'audits par des prestataires externes de services d'assurance. Le Bureau du vérificateur général (BVG) exécute annuellement un audit des comptes publics, et la commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) a planifié 10 audits au cours des exercices 2018 à 2019 et 2019 à 2020. Le PAAR actuel a tenu compte de la couverture et de la fréquence de ces engagements au moment d'évaluer les risques et de choisir les projets, et ce, pour éviter la duplication. S'il y a lieu, on pourra compter sur le travail effectué par ces prestataires d'assurance externes pour des projets en particulier. De plus, les audits horizontaux planifiés par le Bureau du contrôleur général sont présentés à titre d'information. On pourrait mettre à contribution ECCC dans certains de ces projets à venir.

Autres activités liées à l'audit

La DPA rend des comptes tous les six mois au sous-ministre et au CMA sur les progrès de la gestion dans la mise en œuvre des recommandations d'audits antérieurs. Le rapport contribue à cerner les retards ou les modifications importantes dans les plans d'action et les risques associés.

La DGAÉ continuera de mener des évaluations internes périodiques de la qualité et à mettre en œuvre les améliorations recommandées. On compte mener une inspection indépendante de la pratique relative au Programme d'amélioration et d'assurance de la qualité en 2018 à 2019.

Ressources et capacité d'audit

La Division de l'audit interne devrait bénéficier d'un budget de 1,8 million de dollars et compter 14,6 employés indéterminés équivalents temps plein au cours de l'exercice 2018 à 2019. La Division de l'audit interne partage ses ressources avec la Division de l'évaluation pour les opérations de la direction générale, le soutien aux comités, la publication des rapports et le suivi sur les recommandations.

1. Introduction

La Politique sur l'audit interne du Conseil du Trésor (CT) du Canada a pour but d'assurer que la surveillance des ressources publiques pour l'ensemble de l'administration publique fédérale est étayée par une fonction d'audit interne professionnelle et objective, indépendante de la direction du Ministère.

La politique exige que le sous-ministre approuve un plan d'audit fondé sur les risques, qui s'échelonne sur de nombreuses années, s'efforce de procurer l'assurance que les activités du Ministère sont régies de façon responsable et tienne compte de domaines ministériels importants qui présentent un risque élevé. Le PAAR prend également en considération les audits horizontaux menés par le contrôleur général, les audits planifiés et menés par les prestataires externes de services d'assurance et d'autres ministères, le cas échéant, ainsi que d'autres engagements de surveillance.

La Direction générale de l'audit et de l'évaluation (DGAÉ) a préparé ce document à l'intention du sous-ministre. Il présente les audits internes planifiés pour la période allant de l'exercice 2018 à 2019 à l'exercice 2019 à 2020 et appuie la répartition des ressources d'audit aux domaines qui posent les risques les plus importants par rapport à la réalisation des objectifs d'ECCC. Dans l'examen de la pertinence de ce plan, le sous-ministre est conseillé par un Comité ministériel d'audit (CMA) indépendant composé de quatre membres extérieurs au gouvernement du Canada.

Le CMA d'ECCC a examiné le PAAR à l'occasion de sa réunion du 20 mars 2018 et il a recommandé que le plan soit présenté au sous-ministre à des fins d'approbation. Le PAAR a ensuite été approuvé par le sous-ministre le 18 juin 2018.

2. Rôle de l'audit interne

La fonction d'audit interne d'ECCC vise à s'assurer, à la lumière des conseils du CMA, que le sous-ministre obtient l'assurance indépendante qui démontre aux Canadiens et Canadiennes que les activités ministérielles sont gérées de façon responsable. La fonction d'audit interne tient ce rôle au moyen d'une approche systématique et rigoureuse pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance du Ministère.

Le travail d'audit interne consiste à déterminer si l'ensemble des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance d'ECCC, comme ils sont conçus et représentés par la direction, est adéquat et fonctionne de façon à assurer les résultats suivants :

- Les risques sont définis et gérés de façon adéquate;
- L'information importante sur les finances, la gestion et les activités est exacte, fiable et fournie en temps opportun;
- Les politiques, les normes, les procédures et les lois et les règlements en vigueur sont respectés;
- Les ressources sont acquises de façon économique, utilisées avec efficacité et dûment protégées;

- Les objectifs des programmes et des plans sont exécutés réalisés;
- La qualité et l'amélioration continue sont favorisées dans les processus de contrôle du Ministère;
- Les problèmes législatifs ou réglementaires touchant le Ministère sont reconnus et gérés correctement.

3. Contexte de planification

Contexte ministériel

Le rôle d'ECCC est de protéger l'environnement, de conserver le patrimoine naturel du pays et de fournir des renseignements climatiques et météorologiques permettant aux Canadiens d'être bien informés et en sécurité. Le Ministère travaille avec les provinces, les territoires, les Peuples autochtones et d'autres intervenants à réduire les gaz à effet de serre, favoriser la croissance verte, mettre au point des instruments de réglementation efficaces et soutenir l'adaptation et la résilience aux changements climatiques au pays et ailleurs dans le monde. Les activités de programme soutiennent les responsabilités essentielles suivantes :

- Prendre des mesures en matière de croissance propre et de changements climatiques;
- Prévenir et gérer la pollution;
- Protéger la nature;
- Prévoir les conditions météorologiques et environnementales.

Étant donné sa taille et la diversité de ses activités, ECCC doit réagir à un large éventail de risques et de possibilités. L'approche du Ministère en matière de gestion des risques est définie dans son cadre de gestion intégrée du risque, lequel reconnaît qu'une solide compréhension de l'environnement des risques est essentielle pour atteindre les objectifs opérationnels établis.

La direction d'ECCC s'emploie également à définir les risques opérationnels, à évaluer leurs répercussions potentielles et à mettre en place des mesures d'atténuation afin d'en réduire la portée à un degré acceptable. Les principaux risques externes, stratégiques et opérationnels à ECCC sont définis dans le Profil de risque ministériel (PRM) où l'on détermine le niveau de risque (la probabilité et les répercussions), les stratégies d'atténuation et les responsabilités clés. Les directions générales d'ECCC examinent aussi, de façon officielle ou officieuse, les risques qui les touchent en particulier et les stratégies d'atténuation au moment de mettre au point et de fournir leurs programmes et services.

Les priorités et les risques ainsi définis continueront d'orienter le Ministère pour la période concernée par ce PAAR et dans le choix des projets d'audit.

Considérations relatives à la planification

Il y a un certain nombre d'exigences et de considérations qui découlent des politiques, des directives et des lignes directrices du CT, et qui influent sur la planification de l'audit au gouvernement fédéral. Selon la Politique sur l'audit interne, la dirigeante principale de l'audit (DPA) doit préparer un PAAR,

lequel établit les priorités de l'activité d'audit interne qui correspondent aux objectifs et aux priorités de l'organisation. Le processus de planification annuel permet d'assurer que les activités d'audit internes sont pertinentes et exécutées à temps et qu'elles correspondent au PRM, dans le but d'atteindre les objectifs stratégiques du Ministère.

De façon générale, l'approche de la DGAÉ en matière de planification tient compte des éléments et principes clés suivants :

- On mène un exercice de planification avant le commencement de chaque exercice financier, en consultation avec les cadres supérieurs, les comités de gouvernance concernés à ECCC et au besoin, le Bureau du contrôleur général.
- Un examen initial repose sur les connaissances de la DGAÉ par rapport aux risques et priorités des programmes et sur la prise en compte d'un certain nombre de sources et documents clés, notamment le Plan ministériel (PM) et le PRM.
- S'il y a lieu, la DGAÉ tient compte de risques et projets analogues définis par les principaux ministères partenaires (par exemple, des ministères et organismes à vocation scientifique) et envisage des possibilités de collaboration et d'audits et évaluations menés de façon conjointe.
- Un examen du plan assure le respect de toutes les exigences obligatoires, notamment les engagements indiqués dans la Politique sur l'audit interne, sa directive et ses lignes directrices.
- Le plan est conçu de façon à rendre compte d'une répartition adéquate des ressources qui tient compte des ressources, du potentiel et de l'expertise disponibles à la DGAÉ et qui prend en considération la capacité des directions générales et des secteurs de programme d'ECCC d'exécuter de multiples projets.

4. Élaborer le plan d'audit fondé sur les risques

Définir l'univers d'audit

Comme première étape dans la mise à jour du PAAR, la DGAÉ a examiné l'univers d'audit en vue de confirmer qu'il était toujours valide. L'univers d'audit est composé de l'ensemble de toutes les unités vérifiables qui, en général, correspondent aux programmes ou aux principales unités organisationnelles. Toutefois, au moment de mettre au point le PAAR, il était impossible de mener un examen complet. La planification du PAAR a eu lieu au cours de la période pendant laquelle tous les ministères du gouvernement fédéral devaient passer d'une structure axée sur l'architecture d'alignement des programmes (AAP) à un cadre des résultats ministériels (CRM), et ce, afin de satisfaire aux exigences de la Politique sur les résultats (2016) du CT.

Comme mesure provisoire, la DGAÉ a choisi une approche simplifiée en utilisant l'univers d'audit de l'année précédente et en mettant l'accent sur les secteurs de risques définis par la haute direction. Le processus a également été étayé par l'analyse de l'environnement interne de la DGAÉ. Pour les PAAR subséquents, la DGAÉ structurera l'univers d'audit en fonction du nouveau CRM et des registres des risques de programme mis à jour pour l'exercice 2018 à 2019.

La DGAÉ a également utilisé les éléments qui suivent pour évaluer l'intégrité de l'univers d'audit :

- Les priorités définies dans le plan ministériel et la lettre de mandat de la ministre d'ECCC;
- La législation ministérielle pertinente;
- Le profil des risques ministériels et les registres des risques;
- La dernière évaluation du Cadre de responsabilisation de gestion;
- Les priorités actuelles du gouvernement du Canada;
- Les résultats des audits précédents (internes et externes);
- Les résultats des évaluations précédentes.

Consulter la haute direction d'ECCC

La DPA et son personnel ont mené un processus ciblé de consultations auprès des membres de la haute direction. Grâce à des séances de consultation conjointes sur l'audit et l'évaluation, le processus de planification des deux fonctions a été efficace et coordonné. Les discussions visaient à :

- Expliquer le processus de planification des audits et des évaluations;
- Examiner l'évaluation des risques et autres considérations;
- Fournir une justification des projets d'audit proposés;
- Valider les propositions de projets d'audit les plus prioritaires dans le PAAR.

Le PAAR de cette année est le résultat de discussions qui se sont déroulées à la table de la haute direction de chacune des directions générales d'ECCC. On l'a également passé en revue dans le cadre du Comité des SMA des opérations (à la réunion du 13 mars 2018). De plus, le CMA a examiné le plan proposé au cours de sa réunion du 20 mars 2018 et il a recommandé au sous-ministre d'approuver le PAAR.

Prestataires externes de services d'assurance

Le Ministère est aussi assujetti à des audits menés par des prestataires externes de services d'assurance, notamment le Bureau du contrôleur général (BCG), le Bureau du vérificateur général (BVG), le Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) et la Commission de la fonction publique (CFP). La DGAÉ coordonne les audits exécutés par des organisations externes. Elle fournit aussi des conseils, des orientations et de l'aide au sous-ministre et aux cadres supérieurs durant toute la durée des projets. En outre, la fonction de liaison d'audit externe contribue à la gestion des réponses aux pétitions sur l'environnement reçues du commissaire à l'environnement et au développement durable. La DGAÉ consacre 2,5 équivalents temps plein à la gestion de tous les audits et pétitions externes.

Le PAAR actuel prend en considération les aspects couverts par les engagements d'audit externes planifiés et la fréquence de ces engagements. Ces éléments sont intégrés dans l'évaluation des risques

et la sélection de projets. On trouvera au tableau 1 les projets d'audit connus, planifiés ou en cours du commissaire à l'environnement et au développement durable et du BVG, projets qui supposent la participation d'ECCC pour les exercices financiers 2018 à 2019 et 2019 à 2020. Les audits planifiés du BCG figurent aussi dans le tableau à titre d'information, puisqu'ECCC pourrait être mis à contribution ECCC sur certaines parties de ces projets à venir.

Si possible, la DGAÉ tirera partie des audits externes pour optimiser la couverture et le moment de ses propres audits planifiés et pour réduire la duplication. La DGAÉ pourrait aussi mener des audits internes horizontaux dirigés par le BCG.

Tableau 1 : projets d'audit externe planifié pour les exercices 2018 à 2019 et 2019 à 2020

Prestataires externes	Audits planifiés	Date de dépôt
Commissaire à l'environnement et au développement durable	Évaluation des progrès accomplis vers les objectifs et engagements de la biodiversité	Printemps 2018
	Mise en œuvre du Programme 2030 de l'ONU - Objectifs de développement durable	Printemps 2018
	L'incidence du transport maritime sur les mammifères marins	Automne 2018
	Progrès réalisés par les ministères et organismes dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable	Automne 2018
	Les risques liés aux substances toxiques et l'application de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) (LCPA)	Automne 2018
	Audit sur les règlements sur les effluents des mines	Printemps 2019
	Audit de suivi sur les Espèces envahissantes	Printemps 2019
	Audit des subventions aux combustibles fossiles	Printemps 2019
	Audit de suivi sur l'atténuation des effets du temps violent	Automne 2019
	Audit sur la responsabilité sociale des entreprises dans le secteur minier	Automne 2019
Bureau du vérificateur général du Canada	États financiers consolidés	Automne 2018
Bureau du contrôleur général (Remarque : la participation d'ECCC doit être confirmée)	Audit de la gestion de projets (commençant au 1er trimestre 2018-2019)	Hiver 2020
	Audit de la gestion de la sécurité de la technologie de l'information - phase II (commençant au 2e trimestre. AF 2018 à 2019)	Printemps 2020
	Audit des cadres de conformité et d'application de la réglementation (commençant au 1er trimestre, AF 2019 à 2020)	Automne 2020
	Audit de l'information en vue du processus décisionnel (commençant au 3e trimestre, AF 2019 à 2020)	Printemps 2021

Évaluation des risques pour la sélection des projets

Dans le processus d'audit interne, on tient compte des risques afin de définir, ou d'aider à définir, la portée des projets prévus. Les risques sont évalués en fonction de la probabilité qu'ils se concrétisent et de leur impact, le cas échéant. Les programmes, activités de gestion, processus, politiques et fonctions de contrôle, de même que des initiatives ministérielles et gouvernementales, font l'objet d'un exercice d'évaluation et de priorisation des risques afin de déterminer les projets d'audit correspondant à l'ordre des priorités.

L'évaluation indépendante des risques menée par le DGAÉ portait sur les considérations suivantes :

- Un examen initial fondé sur les connaissances de la DGAÉ par rapport aux programmes et priorités d'ECCC et sur un certain nombre de sources et documents clés, notamment le PRM et les évaluations du risque des directions générales;
- La prise en compte d'autres évaluations du risque connexes (par exemple, le plan d'audit interne fondé sur le risque du BCG et l'évaluation antérieure du risque de fraude de la DGAÉ);
- La prise en compte des risques et projets similaires définis par les principaux ministères partenaires (par exemple les ministères et organismes à vocation scientifique);
- Les consultations auprès des cadres supérieurs, des membres du CMA, du sous-ministre et de la sous-ministre déléguée.

L'évaluation du risque renvoie aussi à des sources, comme le travail effectué pour exécuter le PAAR précédent, les renseignements d'audit obtenus lors des rencontres avec les membres du CMA et la haute direction, les présentations au CT et que les renseignements et directives reçus des prestataires d'assurance externes.

Voici les critères utilisés pour évaluer le risque et sélectionner des projets d'audit pour le PAAR :

- Les projets d'audit du PAAR de l'année précédente qui étaient en cours et qui n'avaient pas été achevés;
- Les audits antérieurs qui ont examiné un élément de l'univers d'audit, et les constatations et les mesures de la direction qui en ressortent;
- Des changements ou ajouts importants au mandat du Ministère;
- L'importance relative;
- L'importance pour la direction;
- Le niveau de risque en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs ministériels ou gouvernementaux;
- Des changements importants dans la politique gouvernementale ou ministérielle;
- L'auditabilité;
- Les priorités organisationnelles;

- Les secteurs hautement prioritaires définis par les prestataires d'assurance externes comme le BCG, la CEDD et le BVG, entre autres;
- Les possibilités d'amélioration;
- Les obligations en vertu de la loi ou autres.

Le PAAR a été conçu pour couvrir intégralement toutes les questions d'audit hautement prioritaires ou très importantes au cours d'une période de deux ans. Étant donné que le PAAR est mis à jour tous les ans, on a mis l'accent dans le présent document sur les projets planifiés pour le premier exercice financier du plan bisannuel.

En attribuant une note générale à un projet d'audit ou d'examen proposé, on a tenu compte des risques en fonction de la probabilité qu'ils se concrétisent et de leur impact potentiel, le cas échéant. Quand ses éléments obtenaient tous deux une note élevée, la note générale du risque et du caractère prioritaire de l'audit était élevée. Même si on accorde seulement une note modérée à la probabilité que le risque se concrétise ou à son impact, si l'impact ou la probabilité est élevé, la note générale du risque et le rang de l'audit dans l'ordre des priorités peuvent aussi, dans certains cas, être considérés comme élevés. Le tableau 2 décrit l'ordre de priorité des audits que la DGAÉ a utilisé pour sélectionner les projets d'audit à entreprendre.

Tableau 2 : niveau de priorité d'audit

Priorité d'audit	Description
Élevée	Les projets d'audit associés à ces entités vérifiables sont considérés comme des priorités d'audit importantes et celles-ci doivent se concrétiser au cours du cycle pluriannuel désigné. Idéalement, ces audits devraient se dérouler au cours des deux exercices financiers de ce PAAR.
Moyenne	Les ressources d'audit peuvent être utilisées pour des projets d'audit associés avec ces entités vérifiables; toutefois, ces secteurs sont assortis seulement d'une priorité moyenne. La justification est faible d'utiliser une large part des ressources d'audit à l'exécution de projets d'audit portant sur ces entités vérifiables dans le cycle actuel. Ainsi, on envisagera d'effectuer l'audit de ces projets au cours du prochain cycle de planification du PAAR (c'est-à-dire, en dehors du plan actuel de deux ans).
Faible	La justification est faible ou inexistante d'utiliser une large part des ressources d'audit à l'exécution de projets d'audit portant sur ces entités vérifiables. On pourrait devoir effectuer une réévaluation des risques associés avec cet élément de l'univers d'audit au cours du prochain cycle de PAAR.

Chaque projet d'audit interne compris dans le PAAR 2018 à 2020 a été choisi en fonction de son potentiel d'ajouter de la valeur aux résultats stratégiques et aux objectifs opérationnels d'ECCC au moyen de l'amélioration continue de la gouvernance, de la gestion du risque et du processus de contrôle. On a eu recours au jugement professionnel et aux résultats des discussions auprès de la haute direction d'ECCC et leurs équipes de gestion pour classer les entités vérifiables par ordre de

priorité. Avant de parachever la liste finale des projets, plusieurs facteurs ont été pris en considération, notamment :

- L'importance de l'audit par rapport à l'ensemble des résultats stratégiques et des objectifs opérationnels du Ministère;
- L'état de préparation du secteur de programme ou de la fonction de service ministériel par rapport à l'audit à venir;
- La disponibilité des ressources pour exécuter l'audit au moment prévu;
- Les priorités de gestion;
- Le moment prévu d'audits externes connus et des évaluations planifiées.

5. Projets d'audit interne d'ECCC pour les exercices 2018 à 2019 et 2019 à 2020

Tous les projets d'audit interne compris dans le PAAR actuel ont été classés comme ayant un risque global élevé. Le tableau 3 présente un aperçu des projets planifiés, en fonction de l'année financière du dépôt. Trois projets d'audit ont été reportés de l'exercice 2017 à 2018 : l'Audit de la gestion des dépenses et des mesures de contrôle, l'Audit de la gestion et des activités relatives à l'application de la loi et l'Audit de la gestion des subventions et des contributions. Le plan comprend aussi un projet conjoint potentiel d'audit et d'évaluation. Les efforts en collaboration sur ce projet conjoint pourront aller de la conduite conjointe d'entrevues, en passant par la collecte et le partage de renseignements, jusqu'à l'exécution d'engagements hybrides.

On trouvera les détails et des renseignements supplémentaires sur les projets d'audit sélectionnés pour la période allant de 2018–2019 à 2019–2020 à l'annexe A.

Tableau 3 : vue d'ensemble des projets d'audit interne d'ECCC en fonction de l'année financière du dépôt

AF 2018 à 2019	AF 2019 à 2020	AF 2020 à 2021
Audit de la gestion des dépenses et des mesures de contrôle (juin 2018)	Examen de la gestion des processus liés à la paye et aux avantages sociaux (projet consultatif) (juin 2019)	Audit de la gestion de projets (juin 2020)
Audit de la gestion et des activités relatives à l'application de la loi (juin 2018)	Audit de la gestion du Plan de protection des océans - composante d'ECCC (juin 2019)	Audit de la gestion de l'information (novembre 2020)
Audit de la gestion des subventions et des contributions (novembre 2018)	Audit de la santé et de la sécurité au travail (novembre 2019)	Audit de la mise en œuvre du Patrimoine naturel du Canada (novembre 2020)
Audit du renouveau de l'infrastructure au sein du Service météorologique du Canada (mars 2019)	Audit de la stratégie de mise en œuvre de l'écologisation des opérations du gouvernement (mars 2020)	
Projet conjoint audit/évaluation sur la gestion du Cadre pancanadien (mars 2019)	Audit de la gestion des consultations auprès des Peuples autochtones (mars 2020)	

6. Autres activités connexes

Suivi des recommandations des audits antérieurs

Selon les politiques du Conseil du Trésor, la DGAÉ doit surveiller régulièrement la mise en œuvre des mesures et des engagements pris par la direction en réponse aux recommandations d'audits internes et externes, et faire rapport à ce sujet. Le processus de suivi permet aux cadres de fournir de façon continue des données probantes sur les mesures prises et les produits livrables terminés en réponse aux recommandations d'audit. L'équipe d'audit doit veiller à confirmer que les mesures ont été mises en œuvre et que les produits livrables ont été terminés. La DPA rend des comptes tous les six mois au sous-ministre, au CMA et au Comité des résultats, de l'évaluation et de la mesure du rendement (CRÉMR) sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des réponses de la direction aux recommandations, en signalant les modifications ou les retards importants dans les plans d'action et les produits livrables prévus, ainsi que tous les risques associés.

Programme d'assurance et d'amélioration de la qualité

Le Programme d'assurance et d'amélioration de la qualité (PAAQ) comprend l'évaluation continue et périodique de tout l'éventail des activités d'audit et des activités connexes, conformément au Cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'IIA et à la Politique sur l'audit interne et la Directive sur l'audit interne du CT. La fonction d'audit interne de la DGAÉ fera l'objet d'une inspection externe des pratiques professionnelles en 2018 à 2019. On doit mener cette évaluation externe au moins une fois tous les cinq ans. La dernière inspection des pratiques professionnelles d'ECCC remonte à l'exercice 2013 à 2014.

7. Ressources et capacité

Comme le tableau 4 le démontre, la mise en œuvre du PAAR actuel est comprise dans le budget planifié de la DGAÉ pour l'exercice 2018 à 2019 de 3,3 millions de dollars, avec un total estimé à 27,6 ETP.

Tableau 4 : budget planifié de la Direction générale de l'audit et de l'évaluation pour l'exercice 2018 à 2019

Divisions	Budget planifié pour 2018 à 2019[1]			ETP
	Salaires	F et E	Total	
Bureau de la dirigeante principale de l'audit et chef de l'évaluation	319 535 $	44 492 $	542 899 $	3,0
Opérations de la direction générale	178 872 $	111 454 $	111 454 $	2,3
Audit interne	943 659 $	275 551 $	1 219 210 $	9,6
Pratiques professionnelles et liaison	374 185 $	5 300 $	379 485 $	4,3
Évaluation	787 854 $	128 356 $	916 210 $	8,5
TOTAL - Directions	**2 604 105 $**	**565 153 $**	**3 169 258 $**	**27,6**
Comité ministériel d'audit	90 000 $	18 250 $	108 250 $	0,0
Sous-Total	**2 294 105 $**	**583 403 $**	**3 277 508 $**	**27,6**
Projets prédéterminés[2]	0 $	0 $	0 $	0,0
Total pour la direction générale	**2 294 105 $**	**583 403 $**	**3 277 508 $**	**27,6**

[1] Le budget planifié pour 2018 à 2019 représente les ressources nécessaires pour maintenir la capacité de base de la DGAÉ et pour exécuter le Plan d'audit axé sur les risques et le Plan d'évaluation ministériel. Il comprend à la fois les crédits votés et le financement temporaire.

[2] Les projets prédéterminés disposent de fonds sur une base temporaire, comme ils sont définis dans les présentations au Conseil du Trésor pour l'exécution d'évaluations précises. Ces fonds ne peuvent pas être utilisés à d'autres fins et en général, ils varient d'une année à l'autre, selon les programmes et les approbations spécifiques. Pour l'exercice 2018 à 2019, aucun financement temporaire n'a été approuvé.

La Division de l'audit interne partage ses ressources avec la Division de l'évaluation pour le soutien aux comités, la révision des documents et leur publication sur le Web et le suivi des recommandations. Comme on peut le voir au tableau 5, le budget de l'audit interne est de 1,8 million de dollars, et compte 14,6 ETP indéterminés pour fournir des services d'audit et de consultation. La DGAÉ dispose de l'ensemble de compétences qui permettent d'effectuer la plupart de ses audits sans avoir à recourir à des sous-traitants; toutefois, si un projet d'audit exige une expertise particulière, la DGAÉ utilisera des experts en sous-traitance pour faire partie de l'équipe d'audit.

Tableau 5 : budget planifié des activités liées à l'audit pour l'exercice 2018 à 2019

Élément	AF 2018 à 2019 Budget approuvé
Salaires[1]	1 513 386 $
Services professionnels[2]	194 700 $
Formation[3]	15 134 $
Fonctionnement et entretien[4]	118 878 $
TOTAL	**1 842 098 $**
Nombre d'ETP – Indéterminés	14,60
Nombre d'ETP – Déterminés (y compris les étudiants et les employés occasionnels)	1,25
TOTAL ETP	**15,85**

[1]Les salaires recouvrent le salaire des employés occasionnels ainsi que 50 % du Bureau de la dirigeante principale de l'audit et chef de l'évaluation, 50 % de la fonction administrative, 100 % des pratiques professionnelles et 50 % de la coordination des comités. Le total exclut les indemnités quotidiennes des membres du Comité ministériel d'audit.

[2]Les montants comprennent seulement les frais d'experts-conseils liés à l'audit et aux projets d'examen. Ils ne comprennent pas les frais de traduction et de révision de texte.

[3]La formation se fonde sur 1 % des besoins salariaux.

[4]Le F et E comprend 50 % du Bureau de la dirigeante principale de l'audit et chef de l'évaluation, 50 % de la fonction administrative et 50 % de la fonction de Liaison et pratiques professionnelles. Le total exclut les dépenses du Comité ministériel d'audit.

L'équipe de direction de la DGAÉ est déterminée à exécuter les projets d'audit et d'évaluation planifiés pour 2018 à 2019. Si le manque de ressources ou d'autres facteurs limitaient la possibilité d'exécuter les activités du PAAR, la dirigeante principale de l'audit portera la question à l'attention du CMA et recommandera toutes les modifications nécessaires au sous-ministre. On trouvera à l'annexe B tous les détails sur les ressources qu'on estime nécessaires (tant sur le plan du personnel que du financement) pour s'acquitter de toutes les responsabilités de la DGAÉ concernant l'audit interne pour l'exercice 2018 à 2019.

Annexe A : description des audits planifiés à ECCC

On trouvera dans cette section les détails sur les objectifs préliminaires, la portée et la raison d'être de chaque projet d'audit interne de ce plan d'audit. Les objectifs et la portée seront tous deux mis à jour au terme de la phase de planification de l'audit. L'ordre de mise en œuvre des projets pourrait changer pour tenir compte des besoins en ressources et de leur disponibilité, des priorités changeantes et de l'exécution d'audits externes qui nécessitent la participation d'ECCC, et en raison d'autres circonstances hors du contrôle de la DGAÉ.

1. Audit de la gestion et des activités relatives à l'application de la loi	**Priorité d'audit : Élevée**
Direction générale responsable : Direction générale de l'application de la loi (DGAL) **Début/dépôt :** juin 2016/juin 2018	
Objectif et portée préliminaires	L'audit évaluera l'efficacité du cadre de contrôle de gestion en place dans son rapport à la gouvernance, à la gestion du risque et aux contrôles internes pour appuyer les activités d'application de la loi du Ministère.
Justification	L'application efficace de la loi et des règlements sur l'environnement assure la protection de l'environnement et la santé des Canadiens et des Canadiennes. De plus, l'application efficace de la législation canadienne sur la faune permet de protéger, de respecter et de conserver la faune et son habitat. Un cadre solide visant à planifier et à mesurer les activités d'application de la loi et à rendre des comptes à cet égard appuie la Direction générale de l'application de la loi dans son rôle qui consiste à s'assurer que les entreprises et les personnes respectent les lois et règlements fédéraux canadiens pour la protection de l'environnement et de la faune. **Risques ministériels circonscrits :** • Manque de prévisibilité et de cohérence dans les activités d'application de la loi à l'échelle du pays en raison d'une dispersion régionale et de lacunes sur le plan des processus opérationnels standardisés. • La Direction générale de l'application de la loi pourrait ne pas être en mesure de recruter, former et garder les ressources humaines possédant les compétences et l'expérience nécessaires pour s'acquitter de son mandat et atteindre ses objectifs stratégiques. **Autres considérations :** En 2011, la commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) a effectué un audit sur l'application de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) (1999), audit auquel seule la Direction de l'application de la loi en environnement d'ECCC a participé. Le commissaire à l'environnement et au développement durable a examiné si le programme d'application de la loi d'ECCC était bien géré afin de garantir l'application adéquate de la LCPE (1999). Selon les conclusions de l'audit, le programme d'application de la loi et des règlements n'était pas géré de façon à faire respecter adéquatement la LCPE 1999 dans le but de réduire les menaces qui pèsent sur les Canadiennes et les Canadiens et sur leur

	environnement. Même si ECCC était en désaccord avec les conclusions de l'audit, le Ministère a accepté six des recommandations de la CEDD.
2. Audit de la gestion des dépenses et des mesures de contrôle	**Priorité d'audit : Élevée**
Direction générale responsable : Direction générale des services ministériels et des finances (DGSMF) **Début/dépôt :** mars 2016/juin 2018	
Objectif et portée préliminaires	L'audit donnera une assurance que les processus et les contrôles clés de gestion des dépenses respectent les politiques et exigences du Conseil du Trésor et que les contrôles et processus liés aux dépenses fonctionnent de façon efficace et efficiente.
Justification	Un cadre de gestion des dépenses et des mesures de contrôle efficaces assurent l'application des critères les plus élevés concernant l'intégrité, la responsabilisation et la transparence dans le processus des dépenses de l'argent des contribuables et appuient une gouvernance rigoureuse des ressources financières. **Risques ministériels circonscrits :** • De l'incertitude dans les changements et des exigences supplémentaires concernant le système et son développement pourraient se répercuter négativement sur le processus de rapprochement et de fermeture des comptes dans le système SAP; • Différentes initiatives récentes et mises en œuvre de système comportant des répercussions en matière de contrôle; **Autres considérations :** • L'examen périodique des contrôles importants est exigé par le BCG; • Répercussions de la mise en œuvre du système SAP et des processus opérationnels; • Répercussions de l'établissement de rapports externes (par exemple, états financiers, les Résultats ministériels); • Diverses exigences de conformité en matière de dépenses (par exemple, les déplacements, l'accueil, les événements); • Examen et analyse des modèles de dépenses liés aux TI demandés par le client.
3. Audit de la gestion des subventions et des contributions	**Priorité d'audit : Élevée**
Direction générale responsable : Direction générale des services ministériels et des finances (DGSMF) **Début/dépôt :** janv. 2018/nov. 2018	
Objectif et portée préliminaires	L'audit vise à confirmer le caractère adéquat et efficace du cadre de gestion et des mesures de contrôle de gestion des subventions et contributions pour assurer la conformité avec la Politique sur les paiements de transfert, les politiques financières et les ententes de financement.
Justification	ECCC gère un grand nombre de fonds de subventions et contributions. Le Conseil du Trésor (CT) s'intéresse vivement à leur gestion. Les subventions et contributions font

	partie intégrante d'un certain nombre de programmes du Ministère. En 2016-2017, ECCC a dépensé 150 millions de dollars en paiements de transfert. **Risques ministériels circonscrits :** • La gestion inefficace des mesures de contrôle des subventions et contributions pourrait se répercuter sur la gérance financière, l'exécution des programmes et le respect de la Politique sur les paiements de transfert du CT. **Autres considérations :** • On a déterminé que le processus des subventions et contributions présentait un risque élevé durant les consultations menées au cours des années précédentes; un audit interne effectué en 2013 a circonscrit des domaines où des améliorations s'imposaient.
4. Audit du renouveau de l'infrastructure au sein du Service météorologique du Canada	**Priorité d'audit : Élevée**
Direction générale responsable : Service météorologique du Canada (SMC) **Début/dépôt :** avril 2018/mars 2019	
Objectif et portée préliminaires	L'audit permettra d'évaluer la cadre de contrôle de gestion mis en place pour soutenir le renouvellement continu de l'infrastructure essentielle à l'exécution de la mission du Service météorologique du Canada (SMC). Il portera principalement sur l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des mesures de contrôles touchants les dépenses en capital pour les biens matériels du Service météorologique du Canada servant aux observations météorologiques et touchant la gestion de leur cycle de vie.
Justification	Les investissements en matière d'infrastructure constituent une priorité pour le gouvernement du Canada. La gestion prudente de l'infrastructure est une priorité élevée pour le Service météorologique du Canada. L'infrastructure requiert des investissements importants dans un ensemble des biens exigeants en capital pour soutenir la responsabilité première de l'organisation, soit de prédire les conditions météorologiques et environnementales. De plus, le Ministère doit continuer de donner suite aux recommandations des audits de 2008 et 2016 de la CEDD, portant sur la gestion de l'infrastructure par le SMC, et aux recommandations de l'audit des immobilisations mené par le DGAÉ en 2014. Ces trois audits ont souligné le besoin d'assurer une gestion efficace des cycles de vie de l'infrastructure essentielle. Dans le cadre d'un plan de renouvellement échelonné sur 10 ans, le SMC a obtenu du financement supplémentaire dans le budget de 2011 et celui de 2013 pour renouveler son infrastructure scientifique et technique. Le plan est financé au moyen d'un ensemble de mesures dont le financement temporaire par reconduction et la mise de côté d'une portion des services votés du SMC. Les principaux résultats livrables de ce plan doivent permettre de répondre aux risques immédiats associés à l'infrastructure de surveillance météorologique, y compris le remplacement du réseau de radars d'observation météorologique par des radars modernes. **Risques ministériels circonscrits :** • La transmission de services clés ou de renseignements à la population canadienne et à d'autres partenaires et intervenants pourrait souffrir du fait qu'on se fie à une

	infrastructure et à des systèmes essentiels usés ou susceptibles de tomber en panne. • Au cours des dernières années, la Direction générale des services ministériels et des finances (DGSMF) a déterminé que la gestion de certaines immobilisations sans égard aux pratiques exemplaires de gestion du matériel (par exemple, la gestion du cycle de vie), de comptabilité des immobilisations et de planification des investissements, représentait un risque élevé. • Le SMC a indiqué qu'on ne pouvait pas entreprendre les activités de rétablissement et de décontamination des emplacements à cause du manque de ressources. **Autres considérations :** ECCC doit rendre compte des sommes considérables de financement supplémentaire et de financement interne destinés à moderniser l'infrastructure essentielle à la mission. L'audit de la CEDD en 2008 a soulevé des inquiétudes sur le fait que l'infrastructure commençait à rouiller, et sur l'absence de la gestion du cycle de vie. L'audit de la CEDD en 2016 a soulevé des inquiétudes sur les stratégies d'investissement. L'audit de la DGAÉ en 2014 portant sur la planification des immobilisations et l'investissement de capitaux comporte des observations qui renvoient à l'audit de 2008 de la CEDD et indique que peu de progrès a été accompli. La DGSMF peut maintenant soutenir plus efficacement la gestion des cycles de vie des biens pour le SMC au moyen du module de gestion des biens dans le SAP. Un audit à ce moment-ci permettrait de donner de l'assurance qu'après de nombreuses années d'efforts, la gestion des cycles de vie a été intégrée dans la gérance des biens au SMC; l'audit permettrait aussi de donner l'assurance que des progrès ont été accomplis par rapport au plan de renouvellement sur 10 ans.
5. Projet conjoint audit/évaluation sur la gestion du Cadre pancanadien	**Priorité d'audit : Élevée**
Direction générale responsable : Bureau de mise en œuvre du Cadre pancanadien (BMOCP) d'ECCC **Début/dépôt :** avril 2018/mars 2019	
Objectif et portée préliminaires	Le projet conjoint audit/évaluation permettra d'évaluer l'état de préparation d'ECCC par rapport à la gestion appropriée du Cadre pancanadien (CP) au moyen de mesures de gouvernances établies et de l'évaluation des risques, des processus de gestion et des mesures de contrôle. Le projet portera principalement sur le cadre de gouvernance et de responsabilisation en place; les mécanismes d'évaluation des risques de gestion; les mesures de contrôle de gestion et d'établissement de rapports; les mécanismes en place pour la liaison avec d'autres intervenants. Dans le cadre du projet, on examinera plus à fond un échantillon d'activités comprises dans la Charte des résultats et de la mise en œuvre concernant les mesures efficaces sur la croissance propre et le changement climatique.
Justification	Le CP est une initiative hautement prioritaire pour le gouvernement. Il a permis de mettre au point un accord fédéral-provincial pour déterminer la tarification des émissions de CO2. Le CP suppose des dépenses importantes dans un certain nombre de catégories. Le

	gouvernement met en place un secrétariat centralisé (le Centre d'écologisation du gouvernement) au sein du Secrétariat du Conseil du Trésor pour soutenir la responsabilité des ministères de surveiller les résultats de l'écologisation de leurs propres activités. Le gouvernement a également préparé une charte provisoire des résultats et de la mise en œuvre concernant les mesures efficaces sur la croissance propre et le changement climatique, dans laquelle on décrit en détail les principaux rôles et responsabilités du gouvernement fédéral en ce qui a trait aux mesures, aux résultats de mesures et à la divulgation des résultats. On trouvera dans l'annexe 2 de la charte l'éventail complet des mesures actuelles du gouvernement fédéral et d'autres exigences de divulgation concernant le changement climatique pour lesquels des données devront être recueillies pour pouvoir surveiller les mesures déployées. Le CP repose sur quatre piliers : la tarification de la pollution par le carbone; les mesures de réduction des émissions dans chaque secteur de l'économie; l'adaptation aux changements climatiques; le soutien aux technologies propres, à l'innovation et à la création d'emplois. ECCC est le ministère responsable d'un certain nombre de ces activités dans le cadre de cette nouvelle initiative. Le Ministère est responsable du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (2 milliards de dollars) et investira 2,65 milliards de dollars d'ici 2020 « afin d'aider les pays en développement à passer à une économie émettant peu de carbone et résistant aux phénomènes climatiques ». Une nouvelle direction générale a été mise sur pied sous la gouverne d'un sous-ministre adjoint. Celle-ci est chargée de s'occuper de la mise en œuvre du CP. Le Bureau de mise en œuvre du Cadre pancanadien (BMOCP) a pour sa part développé cinq priorités particulières. **Risques ministériels circonscrits :** • La plupart des directions générales ont défini comme un risque important (élevé) le fait qu'elles pourraient avoir des difficultés à suivre le rythme des découvertes technologiques et à combler leurs besoins en GI/TI; cela pourrait avoir des répercussions sur la gestion des données nécessaires. • Le BMOCPC a signalé un certain nombre de risques précis concernant la mise en œuvre et l'efficacité du CP. **Autres considérations :** On a défini dans la Charte un certain nombre de responsabilités précises en matière de mesure et d'établissement de rapports. La conduite d'un audit à ce moment-ci pourrait aider les cadres opérationnels et la haute direction à veiller à ce que les structures et les contrôles de gestion appropriés soient mis en place pour appuyer la structure de gouvernance planifiée dans la Charte. Une fois qu'on aura procédé à la planification initiale de l'audit, cet aspect pourrait être subdivisé en un certain nombre d'audits et d'évaluations différents. Étant donné que cette initiative constitue une priorité élevée pour le gouvernement et le Ministère, un audit à ce moment-ci permettrait de vérifier que la direction est dans la bonne voie pour ce qui est de la gestion des risques et des mesures de contrôles dans le cadre de gouvernance unique en place.

6. Examen de la gestion des processus liés à la paye et aux avantages sociaux (projet consultatif)	**Priorité d'audit : Élevée**
Direction générale responsable : Direction générale des ressources humaines (DGRH) **Début/dépôt :** septembre 2018 /juin 2019	
Objectif et portée préliminaires	L'examen évaluera si les mesures de contrôle sont en place au Ministère pour gérer de façon efficace les processus liés à la paye et aux avantages sociaux. Il porters plus particulièrement sur les mesures de contrôle en place pour gérer la rémunération. L'examen déterminera les processus qui sont en dehors du contrôle d'ECCC, mais ne les évaluera pas.
Justification	Les dépenses en matière de rémunération sont financièrement importantes et elles renferment des renseignements personnels de nature délicate. Si le Ministère n'a pas en place des contrôles internes suffisants, il pourrait être à risque; cela pourrait aussi conduire au mécontentement des employés et pourrait porter atteinte au moral de ceux-ci. De plus, ces dépenses sont souvent utilisées comme un indicateur de la prudence et de la probité du Ministère en matière de gestion des fonds publics. Le risque est donc fonction non seulement du caractère significatif des dépenses, mais tient aussi du potentiel de porter atteinte à la réputation du Ministère et à la perte de confiance de la part des employés et du public. Le sous-ministre a manifesté un intérêt à recevoir une assurance qu'ECCC gère de façon adéquate les processus liés à la paye et aux avantages sociaux.
7. Audit de la gestion du Plan de protection des océans	**Priorité d'audit : Élevée**
Direction générale responsable : Direction générale de la protection de l'environnement (EPB) **Début/dépôt :** octobre 2018/juin 2019	
Objectif et portée préliminaires	L'audit permettra d'évaluer l'efficacité des contrôles de gestion et de finances pour les activités d'ECCC dans le cadre du Plan de protection des océans (PPO), une initiative dirigée par Transports Canada (TC). Le but de l'audit est de vérifier si ECCC exerce une gouvernance appropriée et respecte ses obligations en vertu du PPO. Il portera principalement sur les structures de gestion et les mesures de contrôle établies pour gérer de façon appropriée les dépenses dans le contexte du PPO et pour répondre aux exigences approfondies d'établissement de rapports (par exemple, le tableau de bord de TC) sous la direction du Comité des sous-ministres.
Justification	Le PPO est une nouvelle initiative à laquelle participent quatre ministères sous la direction de TC. On planifie des dépenses de 2,5 milliards de dollars au cours des neuf prochaines années. Un Comité interministériel des sous-ministres assure la gouvernance d'ensemble du projet du PPO. ECCC devrait recevoir seulement 70 millions de dollars environ du financement total pour cette initiative, mais le Ministère devra jouer un rôle consultatif et informatif essentiel pour que le plan porte ses fruits. Le PPO renvoie à un certain nombre de priorités de la DGPE et de la DGSMF. **Risques ministériels circonscrits :** • ECCC pourrait ne pas être en mesure de répondre assez rapidement aux nouvelles

	priorités et attentes en ce qui a trait au PPO. • La plupart des directions générales ont défini comme un risque important (élevé) le fait qu'elles pourraient avoir des difficultés à suivre le rythme des découvertes technologiques et à combler leurs besoins en GI/TI; cela pourrait avoir des répercussions sur la responsabilité de faire rapport sur des informations au moyen du Comité des sous-ministres. • Le Service météorologique du Canada, la Direction générale des sciences et de la technologie et la Direction générale des affaires publiques et autochtones et des services ministériels ont cerné un risque, à savoir que l'obtention des résultats à court terme dans les secteurs de responsabilités partagées pourrait être limitée par les efforts des partenaires. • Le Service météorologique du Canada a un rôle consultatif à jouer sur le climat et la météo. Il a circonscrit un risque qu'ECCC ne soit pas en mesure de réagir assez rapidement aux nouvelles priorités et attentes pour produire des résultats au moment opportun. **Autres considérations :** Il s'agit d'une nouvelle initiative gouvernementale qui représente un dossier chaud dans la fonction publique et au sein de certaines collectivités côtières ou autochtones. Même si ECCC ne joue pas le rôle de responsable, les conseils scientifiques et météorologiques qu'il fournit sont nécessaires pour garantir le succès du PPO. La réputation d'ECCC dépendra de sa capacité à présenter des rapports clairs au Comité des sous-ministres pour faire la preuve que le Ministère atteint toutes ses cibles et respecte toutes ses obligations en vertu du plan. Le fait d'entreprendre un audit dès que possible aidera la direction à définir les faiblesses dans les contrôles, faiblesses susceptibles de mettre en danger non seulement la contribution d'ECCC, mais le PPO dans sa totalité.
8. Audit de la santé et sécurité au travail	**Priorité d'audit : Élevée**
Direction générale responsable : Direction générale des ressources humaines (DGRH) **Début/dépôt :** décembre 2018/novembre 2019	
Objectif et portée préliminaires	L'audit permettra d'évaluer l'efficacité de la gouvernance ministérielle, de l'évaluation des risques et des mesures de contrôle de gestion pour assurer la mise en place de mesures efficaces de santé et sécurité au travail pour les employés, et ce, dans le respect de l'ensemble des lois, des règlements et des politiques du gouvernement. L'audit portera sur les initiatives de santé et de sécurité au travail et sur les activités à la Direction générale de l'application de la loi, au Service canadien de la faune, au Service météorologique du Canada et à la Direction générale des sciences et de la technologie, ainsi que dans les laboratoires, lesquels présentent des situations à risque élevé pour les travailleurs.
Justification	Des lois sont en place pour protéger la santé et la sécurité des employés de la fonction publique. Il est possible d'intenter des poursuites criminelles en vertu du Code canadien du travail. La question constitue un élément important de l'engagement du Ministère envers des normes élevées de valeurs et d'éthique.

	Risques ministériels circonscrits : • Dans sa présentation au CEG en mai 2017, les responsables de la DGRH ont déclaré que le travail des employés d'ECCC représente l'un des plus dangereux qui soit au gouvernement fédéral. On a compté 20 décès au cours des 46 dernières années. La DGRH a aussi indiqué que la santé mentale représente une priorité émergente. • La Direction générale de l'application de la loi et le Service météorologique du Canada ont indiqué à la DGAÉ que la santé et la sécurité au travail composent un domaine à haut risque à cause de l'impact potentiellement élevé en cas d'accident grave. • Le Service météorologique du Canada a indiqué en particulier des éléments d'infrastructure obsolètes en matière de services hydrologiques, éléments qui représentent un risque important à la fois pour les employés et la sécurité publique. **Autres considérations :** Le sous-ministre a manifesté un intérêt à recevoir une assurance que le Ministère gère adéquatement ce secteur. La santé et sécurité au travail n'a pas fait l'objet d'un audit interne ces dernières années. Un audit à ce moment-ci fournirait à la direction une vue d'ensemble de l'efficacité de ses efforts en matière de santé et de sécurité au travail.
9. Audit de la stratégie de mise en œuvre de l'écologisation des opérations du gouvernement	**Priorité d'audit : Élevée**
Direction générale responsable : Direction générale des services ministériels et des finances (DGSMF) **Début/dépôt :** février 2019/mars 2020	
Objectif et portée préliminaires	L'audit permettra d'évaluer le caractère adéquat des mesures d'ECCC dans sa contribution à l'objectif d'un gouvernement à faible émission de carbone. Le projet portera sur le cadre de gouvernance et de responsabilisation en place; sur les mécanismes et contrôles d'évaluation des risques; et sur les mécanismes d'établissement de rapports concernant la mise en œuvre de la stratégie d'écologisation des opérations gouvernementales.
Justification	On a déterminé que les rapports sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment l'adaptation au changement climatique à l'aide de biens, de services et d'activités ministériels adéquats, représentaient une priorité élevée non seulement pour la haute direction du Ministère, mais pour l'ensemble du gouvernement. Les opérations d'écologisation du gouvernement soutiendront les objectifs de durabilité du Canada, établis dans le cadre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et dans le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. La stratégie ministérielle de mise en œuvre doit également correspondre au Programme 2030 des Nations Unies relatif au développement durable et la Stratégie fédérale de développement durable. En vertu de la Loi fédérale sur le développement durable, les ministères doivent mettre au point des stratégies de développement durable, lesquelles doivent comprendre les objectifs et les plans propres à chaque ministère, et contribuer aux engagements globaux

	du gouvernement. En tant que ministère qui prêche par l'exemple, ECCC prendra des mesures pour atteindre l'objectif de faible émission de carbone du gouvernement. ECCC met actuellement en place sa stratégie de mise en œuvre pour l'écologisation des opérations gouvernementales. **Risques ministériels circonscrits :** • La stratégie de mise en œuvre d'ECCC pour l'écologisation des opérations gouvernementales devrait porter sur des exigences gouvernementales variées et de plus en plus rigoureuses. • Les activités et l'équipement actuels d'ECCC posent des risques potentiels pour l'environnement. • Les bâtiments d'ECCC représentent la plus importante source d'émissions de GES de l'ensemble de ses activités. • Le parc actuel de véhicules d'ECCC contribue aux émissions de GES. • Les pratiques traditionnelles d'approvisionnement représentent un coût élevé en carbone et contribuent aux émissions de GES. • Les pratiques en matière de déplacements à ECCC contribuent aux émissions de GES. • Le changement climatique peut nuire à la continuité des opérations (adaptation) **Autres considérations :** Le leadership au niveau ministériel est essentiel à l'atteinte des objectifs environnementaux et de développement durable du Canada. Présentée en 2017, la stratégie d'écologisation des opérations gouvernementales établit une cible ambitieuse de réduction des émissions de GES des activités fédérales de 40 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2005.
10. Audit de la gestion des consultations auprès des Peuples autochtones	**Priorité d'audit : Élevée**
Direction générale responsable : Direction générale des affaires publiques et autochtones et des services ministériels (DGAPASM) **Début/dépôt :** mai 2019/mars 2020	
Objectif et portée préliminaires	L'audit permettra d'évaluer le caractère adéquat et efficace de la gouvernance et de la gestion des cadres consultatifs et d'autres outils visant à soutenir les activités de consultation auprès des Peuples autochtones. L'audit portera principalement sur les mécanismes en place concernant les processus et consultations, mécanismes visant à surveiller toutes les activités de consultation menées à l'échelle de différentes directions générales et d'en faire le suivi, afin de garantir la cohérence par rapport aux pratiques exemplaires et au contexte juridique et politique en mutation.
Justification	ECCC est tenu de consulter les Peuples autochtones sur toute question susceptible d'avoir une incidence sur les droits existants ancestraux ou issus de traités. Le Ministère collabore aussi avec des groupes autochtones pour l'exécution de la mission légale et réglementaire, notamment les décisions concernant la conservation, la gestion de la faune et la prévention de la pollution.

	Le gouvernement actuel a fait de la réconciliation avec les Peuples autochtones une priorité et a pris de nombreux engagements envers des relations renouvelées fondées sur la reconnaissance des droits, le respect mutuel et le dialogue. Des liens solides et coopératifs ainsi qu'une collaboration continue avec les peuples et les collectivités autochtones sont essentiels à la réalisation de ces engagements. Toutes les directions générales d'ECCC participent à la réalisation de ces obligations, en particulier la DGAPASM, la DGPE, le SCF, la DGPS, le SMC et la DGAL. **Risques ministériels circonscrits :** • ECCC pourrait ne pas être en mesure de répondre pleinement aux attentes des groupes autochtones en ce qui a trait aux consultations et à l'engagement, ou de disposer de ressources suffisantes pour soutenir un processus de consultation efficace. Tout manquement à l'obligation de consulter expose le Ministère à un risque sur le plan juridique et peut nuire à la capacité du Ministère de produire les résultats escomptés.
11. Audit de la gestion de projets	**Priorité d'audit : Élevée**
Direction générale responsable : Direction générale des services ministériels et des finances / directeur principal de l'information **Début/dépôt :** septembre 2019/juin 2020	
Objectif et portée préliminaires	L'audit vise à évaluer l'efficacité du cadre de gestion de projets et des contrôles pour appuyer l'exécution de projets et le respect des politiques et directives du Conseil du Trésor (CT). L'audit portera en particulier sur les mécanismes de gouvernance du cadre de contrôle de gestion de projets et sur l'application des processus connexes révisés de gestion des projets et de gouvernance à ECCC.
Justification	Le CT a indiqué qu'il émettra une nouvelle Politique sur la gestion des projets en 2018. Le BCG a indiqué que la gestion de projet représente une priorité élevée et il a fourni aux ministères des renseignements et des outils récents sur la gestion de projet. Le BCG planifie également d'amorcer un audit horizontal sur ce sujet au deuxième trimestre de l'exercice 2018–2019. À ECCC, on a mis en place un nouveau cadre de gouvernance pour faire suite à l'examen de la gouvernance de la DGAÉ en 2017; de plus, la DGSMF a mis en place un nouveau cadre de gestion de projet ainsi que des processus et outils connexes. **Risques ministériels circonscrits et autres considérations :** • Une gestion inadéquate des projets augmente le risque de retards dans la réalisation, de dépassement des coûts et d'échec des projets et programmes. La DGAÉ n'a pas mené d'audit interne en ce qui a trait à cet important secteur. Il existe d'importantes nouvelles initiatives en vertu du Cadre pancanadien et du Plan de protection des océans qui exigent une solide gestion de projet. Bon nombre d'initiatives sont en cours pour améliorer la gestion de projets à ECCC, car elle n'est pas bien intégrée actuellement dans le nouveau cadre de gouvernance. La DGSMF travaille à obtenir une vision par ordre de priorité décroissante de tous les projets proposés et de leurs sources de financement. • Il se peut que le nouveau cadre de gouvernance n'ait pas été bien compris ni bien

	appliqué par les programmes dans le contexte de la gestion de projets. De plus, il se peut que les responsables de programmes n'aient pas bien compris le nouveau cadre de gestion de projet et les processus, et ne les utilisent pas correctement. On a aussi soulevé des problèmes de gestion de projets dans l'audit sur la mise en œuvre du système SAP. Toutes les directions générales et les régions n'ont peut-être pas mis en place tous les contrôles de gouvernance et de gestion pour être en mesure d'appliquer de façon appropriée la politique remaniée du CT et le nouveau cadre de gestion de projets ministériel pour tous leurs projets planifiés et en cours. Un audit effectué par la DGAÉ au cours de l'exercice 2019 à 2020 pourrait donner à ECCC le temps nécessaire pour que les changements dans la gouvernance et la gestion de projet se concrétisent. Les cadres supérieurs de la DGSMF sont d'accord qu'un audit à ce moment-là serait optimal.
12. Audit de la gestion de l'information	**Priorité d'audit : Élevée**
Direction générale responsable : Direction générale des services ministériels et des finances/dirigeante principale de l'information (DPI) **Début/dépôt :** janvier 2020/novembre 2020	
Objectif et portée préliminaires	L'audit permettra d'évaluer l'efficacité de la gouvernance, le cadre de gestion des risques et les mesures de contrôle d'ECCC pour la gestion de l'information et la conformité avec les politiques pertinentes du CT. L'audit portera sur les processus et les mesures de contrôle de gouvernance et de gestion de la collecte, de la classification, du stockage et du partage de l'information (avec une attention particulière accordée à l'information structurée) et sur la sécurité des documents.
Justification	La législation gouvernementale (par exemple, la Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada, la Loi sur les secrets officiels) et des politiques établies sur la gestion de l'information démontrent que la gestion de l'information est une priorité pour le gouvernement. Selon les renseignements disponibles, une nouvelle politique du CT sur la gestion de l'information est attendue en 2018; elle pourrait faire l'objet d'une révision en 2019. Il incombe au Ministère de se conformer aux lois et politiques. Le partage efficace de l'information est essentiel à la réalisation des missions ministérielles. **Risques ministériels circonscrits :** • La mise en œuvre des priorités en matière de gestion de la GI/des dossiers pourrait s'essouffler si on ne met pas en place une approche intégrative de gestion des changements; • La non-conformité aux politiques et directives du CT; • L'absence d'un système et de pratiques efficaces de gestion des dossiers; • Le retard dans la mise en œuvre de GCDocs et du nouveau système InfoSec; • Les résultats du CRG indiquent qu'ECCC est encouragé à mettre sur pied un dépôt organisationnel approprié afin de faciliter la collaboration et la prise de décisions fondées sur des données probantes; • Les pratiques de gestion de l'information au Ministère ne sont pas cohérentes ou

	harmonisées; • La gestion de l'information n'est pas bien intégrée dans le nouveau cadre de gouvernance et le travail de surveillance sur de vastes ensembles de données manque de cohérence. **Autres considérations :** GCDocs n'a pas encore été mis en œuvre et on n'a pas encore pris de décision financière sur son application à venir. Si le Ministère décidait de ne pas utiliser GCDocs, on devra prendre des mesures pour améliorer les plateformes internes, par exemple ECollab. La DGSMF a l'intention de mettre la gestion de l'information davantage en avant-plan à l'échelle du Ministère et de mettre en place une stratégie commune. Un audit permettrait de donner une assurance qu'ECCC est en mesure de protéger de façon appropriée les données et l'information de nature délicate. Compte tenu du moment où la nouvelle politique du CT devrait être livrée et du moment de sa révision potentielle, la DGSMF est d'accord que le moment choisi pour cet audit est optimal.
13. Audit de la mise en œuvre du Patrimoine naturel pour le Canada	**Priorité d'audit : Élevée**
Direction générale responsable : Service canadien de la faune (SCF) **Début/dépôt :** janvier 2020/novembre 2020	
Objectif et portée préliminaires	L'audit permettra d'évaluer l'efficacité de la gouvernance, du cadre de gestion et des mesures de contrôle en appui à la mise en œuvre du Patrimoine naturel pour le Canada.
Justification	Le gouvernement du Canada a développé le programme du Patrimoine naturel pour le Canada afin de transformer la mise en œuvre de la Loi sur les espèces en péril. Pour satisfaire aux exigences de la Loi et obtenir de meilleurs résultats en matière de conservation pour les espèces en péril, l'approche pragmatique et transformationnelle propose de favoriser les mesures de protection et de rétablissement pour environ 200 espèces terrestres menacées, au moyen d'approches axées sur de nombreuses espèces et sur l'écosystème. Ces approches se concentreront sur sept endroits prioritaires terrestres qui ont une biodiversité élevée, sur les espèces prioritaires comme le caribou et sur les secteurs prioritaires, notamment l'agriculture, les forêts et le développement urbain. Elles favoriseront les partenariats pour la protection et le rétablissement au moyen d'une nouvelle initiative de partenariat sur les espèces indigènes en péril et le Fonds canadien pour la nature, qui appuie et met à profit du financement sur la conservation et les actions de partenaires pour s'attaquer à des enjeux prioritaires. Et enfin, elles étudieront des stratégies visant à stabiliser le financement temporaire concernant la planification visant à évaluer, planifier et rétablir les espèces. **Risques ministériels circonscrits :** • Le non-respect des obligations de la Loi sur les espèces en péril pourrait se traduire par des dommages à la réputation d'ECCC, son incapacité à consulter efficacement et de façon approfondie les partenaires autochtones, et l'absence de protection d'espèces qui pourrait ainsi disparaître. **Autres considérations :**

	• Changements actuels apportés aux programmes et réorganisation; • Obligations légales; • Résultats d'audit précédents de la CEDD. Une des priorités d'ECCC est de continuer à mettre en œuvre la Loi sur les espèces en péril en réagissant rapidement à des conseils fondés sur des données scientifiques et en prenant les mesures nécessaires pour appliquer les stratégies de rétablissement. La ministre doit présenter un rapport tous les cinq ans sur les résultats du plan d'action pour chaque espèce.

Annexe B : estimation des besoins en ressources pour l'AF 2018 à 2019

Projets et activités d'audit	Allocation de jours-personnes*	Budget (salaires et fonctionnement et entretien)
Projets d'audit interne		
Audit de la gestion des dépenses et des mesures de contrôle	7	3 778 $
Audit de la gestion et des activités relatives à l'application de la loi	25	13 433 $
Audit de la gestion des subventions et des contributions	219	98 692 $
Audit du renouveau de l'infrastructure au sein du Service météorologique du Canada	323	176 984 $
Projet conjoint audit/évaluation sur la gestion du Cadre pancanadien	328	150 534 $
Examen de la gestion des processus liés à la paye et aux avantages sociaux (projet consultatif)	110	78 429 $
Audit de la gestion du Plan de protection des océans	270	113 877 $
Audit de la santé et sécurité au travail	169	66 429 $
Audit de la stratégie de mise en œuvre de l'écologisation des opérations du gouvernement	155	64 310 $
Examen et conseils (c'est-à-dire présentations au Conseil du Trésor, documents du Cabinet, PAAR, etc.)	201	139 959 $
Sous-total – Projets d'audit interne	1 807	906 425 $
Autres activités de la fonction d'audit interne		
Liaison et pratiques professionnelles (y compris les activités de suivi)	778	320 673 $
Opération de la direction générale	683	453 332 $
Bureau de la dirigeante principale de l'audit	324	161 668 $
Sous-total - autres activités de la fonction d'audit interne	1 785	935 673 $
Total – Fonction d'audit interne	**3 592**	**1 842 098 $**

*Comprend l'aide temporaire.